



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° : 20181005_30

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élú délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents - Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

Absents

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 5 octobre 2018



DÉLIBÉRATION N° : 20181005_30

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Le 27 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune et ce, conformément l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoient que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité survenue entre-temps, il conviendrait d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents.

Il est donc proposé de compléter le tableau des emplois permanents de la manière suivante suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Assistant administratif	B	Rédacteur ou animateur	Rédacteur ou animateur principal de 1ère classe	1		
Chef de projet « Porte du parc de Grand Coude »	A	Attaché	Attaché principal	1		

Il est proposé également de modifier certains emplois du tableau des emplois permanents comme suit :

EMPLOIS DÉLIBÉRÉS LE 27 DÉCEMBRE 2016 ET LE 24 MAI 2017					MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EMPLOIS						
Poste	Cat.	TC	TNC	Durée hebdo (en h)	Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Architecte	A		1	17,5	Architecte	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe		1	24,5
Chargé des relations inter-collectivités auprès de l'Autorité Territoriale	A	1			Chargé de mission conseil et accompagnement auprès de l'Autorité Territoriale : intercommunalité et dossiers stratégiques	A	Attaché	Attaché hors classe	1		

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les compléments et les modifications au tableau des emplois permanents tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_20 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°30,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 24

Représentés : 9

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- COMPLÈTE le tableau des emplois permanents de la manière suivante.

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Assistant administratif	B	Rédacteur ou animateur	Rédacteur ou animateur principal de 1ère classe	1		
Chef de projet « Porte du parc de Grand Coude »	A	Attaché	Attaché principal	1		

Article 2.- MODIFIE certains emplois du tableau des emplois permanents comme suit :

EMPLOIS DÉLIBÉRÉS LE 27 DÉCEMBRE 2016 ET LE 24 MAI 2017					MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EMPLOIS						
Poste	Cat	TC	TNC	Durée hebdo (en h)	Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Architecte	A		1	17,5	Architecte	A	Ingénieur	Ingénieur hors classe		1	24,5
Chargé des relations inter-collectivités auprès de l'Autorité Territoriale	A	1			Chargé de mission conseil et accompagnement auprès de l'Autorité Territoriale : intercommunalité et dossiers stratégiques	A	Attaché	Attaché hors classe	1		

Article 3.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :